

Calcul et Proposition du montant de référence des garanties financières

Les prix sont indiqués en € TTC

Date : 01/07/2023022 Calcul dans le cadre du "Porter à connaissance"

Informations sur le site

Société : FINSA			
Site : Morcenx-la-Nouvelle (40)			
Date de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter: AP n°PR/DAGR/2007/N°365 du 12 juin 2007			
Rubriques ICPE concernées par l'obligation de constitution de garanties financières (cf. Annexe I et II de l'Ar. du 31/05/2012 (liste ICPE)) :			
Regroupement/Transit de déchets non dangereux : rubrique ICPE concernée par les GF n°2714			
Installations existantes au 1er juillet 2012 :	non	ou	Installations nouvelles : oui
Quantité / Capacité associées (si ICPE visée dans l'Annexe II de l'Ar. du 31/05/2012 (liste ICPE concernées)) :			
Date d'entrée en vigueur de l'obligation (cf. Annexe I et II de l'Ar. du 31/05/2012 (liste ICPE concernées)) :			01/07/2012
Date limite de transmission au préfet d'une proposition de montant de garanties financières :			
Existence de garanties financières (installations avec servitudes d'utilité publique, liste article L515-8) :	non	Montant	€
Existence de garanties financières (installations de stockage de déchets) :	non	Montant	€
Existence de garanties financières (carrières) :	non	Montant	€

Récapitulatif de la proposition du montant de garanties financières

Montant global de la garantie financière (M)	96 920 €
$M = \{ Sc \times [Me + \alpha \times (Mi + Mc + Ms + Mg)] \} - (GFstock + Gfcarr)$	
dont :	
Me : Coûts d'évacuation des produits dangereux (prioritaire) et des déchets	1 680,00 €
Mi : Coûts de suppression des risques d'incendie ou d'explosion (neutralisation des cuves enterrées)	0,00 €
Mc : Coûts d'interdiction d'accès au site (clôture + panneaux)	660,00 €
Ms : Coûts de surveillance des effets de l'installation sur son environnement (piézomètres / analyse qualité des eaux / diagnostic sol)	26475,00 €
Mg : Coûts de surveillance du site (gardiennage ou autre dispositif équivalent)	15000,00 €
avec :	
Sc : Coefficient pondérateur -> coûts liés à la gestion du chantier	1,10
α : Indice d'actualisation des coûts : variation indice officiel + variation TVA	2,05124
considérant :	
GFstock : Garanties financières établies pour les installations de stockage de déchets (1° du IV de l'Art. R516-2)	0,00 €
Gfcarr : Garanties financières établies pour les carrières (2° du IV de l'Art. R516-2)	0,00 €

=> Important : Si montant des garanties financières calculé selon la méthode prévue < 100 000 € : exemption de constituer des garanties financières

Echances de constitution des garanties financières

Modalités de constitution :		Consignation CDC / Engagement et.Crédit ou bancaire / Fonds de garantie	
Échéances :	Installations nouvelles :	96919,83 €	avant la mise en activité de l'installation prévue le
Installations existantes au 1er juillet 2012 :			
20 % avant 2 ans soit	€ pour la période du	01/07/2012	au 01/07/2014
puis 20 % par an pendant 4 ans soit	€ pour la période du	01/07/2014	au 01/07/2015
	€ pour la période du	01/07/2015	au 01/07/2016
	€ pour la période du	01/07/2016	au 01/07/2017
	€ pour la période du	01/07/2017	au 01/07/2018
OU si choix d'une consignation entre les mains de la Caisse des Dépôts et Consignations :			
puis 10 % par an pendant 8 ans soit	€ pour la période du	01/07/2014	au 01/07/2015
	€ pour la période du	01/07/2015	au 01/07/2016
	€ pour la période du	01/07/2016	au 01/07/2017
	€ pour la période du	01/07/2017	au 01/07/2018
	€ pour la période du	01/07/2018	au 01/07/2019
	€ pour la période du	01/07/2019	au 01/07/2020
	€ pour la période du	01/07/2020	au 01/07/2021
	€ pour la période du	01/07/2021	au 01/07/2022

Détails des calculs

Coûts d'évacuation des produits dangereux (prioritaire) et des déchets (Me)

Quantité maximale de produits dangereux détenus par l'exploitant : 0

Détails : **Autres déchets dangereux (voir détails). DD et DnD: voir estimation des volumes et coût selon factures/devis.**

Quantité maximale de déchets stockable sur le site (cf. arrêté préfectoral) : Voir détail joint

=> **Important** : Le calcul des coûts inclut la quantité maximale de déchets pouvant être entreposés sur le site prévue dans l'arrêté préfectoral d'autorisation (ou à défaut quantité maximale estimée par l'exploitant qui sera ensuite prescrite par arrêté préfectoral)

Détails : **Quantité maximale de DND à traiter: 1060 tonnes vers ISDND, 'Quantité maximale de combustibles produits stockés : 1456 tonnes vers ISDND, Voir détail du calcul joint avec transport selon destination.**

Total des coûts des devis forfaitaires d'une ou plusieurs entreprises incluant les coûts des opérations de gestion des déchets et des produits dangereux jusqu'à élimination **1 680 €**

=> **Fournir les devis en annexe**

=> **Important** : Coût unitaire de gestion égal à 0 pour les produits dangereux et déchets pouvant être vendus ou enlevés du site gratuitement compte tenu de l'historique de gestion, de leurs caractéristiques et de leurs conditions de stockage et de surveillance

Détails : **Voir la note de calcul jointe (onglet suivant) qui reprend les volumes, les coûts de transport et d'élimination.**

OU

Calcul selon la formule de l'Annexe I de l'Ar. du 31/05/2012 (calcul) 0,00 €

$$Me = \sum n (Qn \times (Ctrn \times dn + Cn))$$

avec :

n : type de produits dangereux ou déchets à évacuer et à traiter / éliminer

Qn : quantité totale de produits dangereux/déchets à évacuer et à traiter / éliminer

Ctrn : Coût de transport des produits dangereux/déchets à évacuer et à traiter / éliminer

dn : distance entre le site et les centres de traitement ou d'élimination des produits dangereux/déchets

C : Coûts unitaires des opération de gestion jusqu'à élimination (TTC) déterminés par le préfet sur proposition de l'exploitant des produits dangereux/déchets

=> **Important** : Coût unitaire de gestion égal à 0 pour les produits dangereux et déchets pouvant être vendus ou enlevés du site gratuitement compte tenu de l'historique de gestion, de leurs caractéristiques et de leurs conditions de stockage et de surveillance

Types de produits dangereux / déchets à évacuer et à traiter / éliminer	Qn	unité	Ctr	dn	Cn	Sous-Total
		t ou l	€/km	km	€/t ou l	€
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
						0
TOTAL						0 €

Coûts de suppression des risques d'incendie ou d'explosion (neutralisation des cuves enterrées) (Mi)

Total des coûts des devis forfaitaires de suppression des risques d'incendie ou d'explosion (autres que neutralisation des cuves enterrées) 0,00 €

=> **Fournir les devis en annexe**

Détails : **Aucune citerne enterrée sur le site FINSA de Morcenx (40)**

Vidange et inertage des cuves enterrées de carburants (calcul selon la formule de l'Annexe I de l'Ar. du 31/05/2012 (calcul))

$$Mi = \sum_{nb \text{ cuves}} (Cn + Pb \times V) \quad \text{0,00 €}$$

avec :

Nc : Nombre de cuves à traiter 0

Cn : coût fixe relatif à la préparation et au nettoyage de la cuve 2200,00 €

Pb : Prix du m3 du remblai liquide inerte (béton) 130,00 €/m3

V : Volume de la cuve

Cuve 1	Cuve 2	Cuve 3	Cuve 4
m3	m3	m3	m3

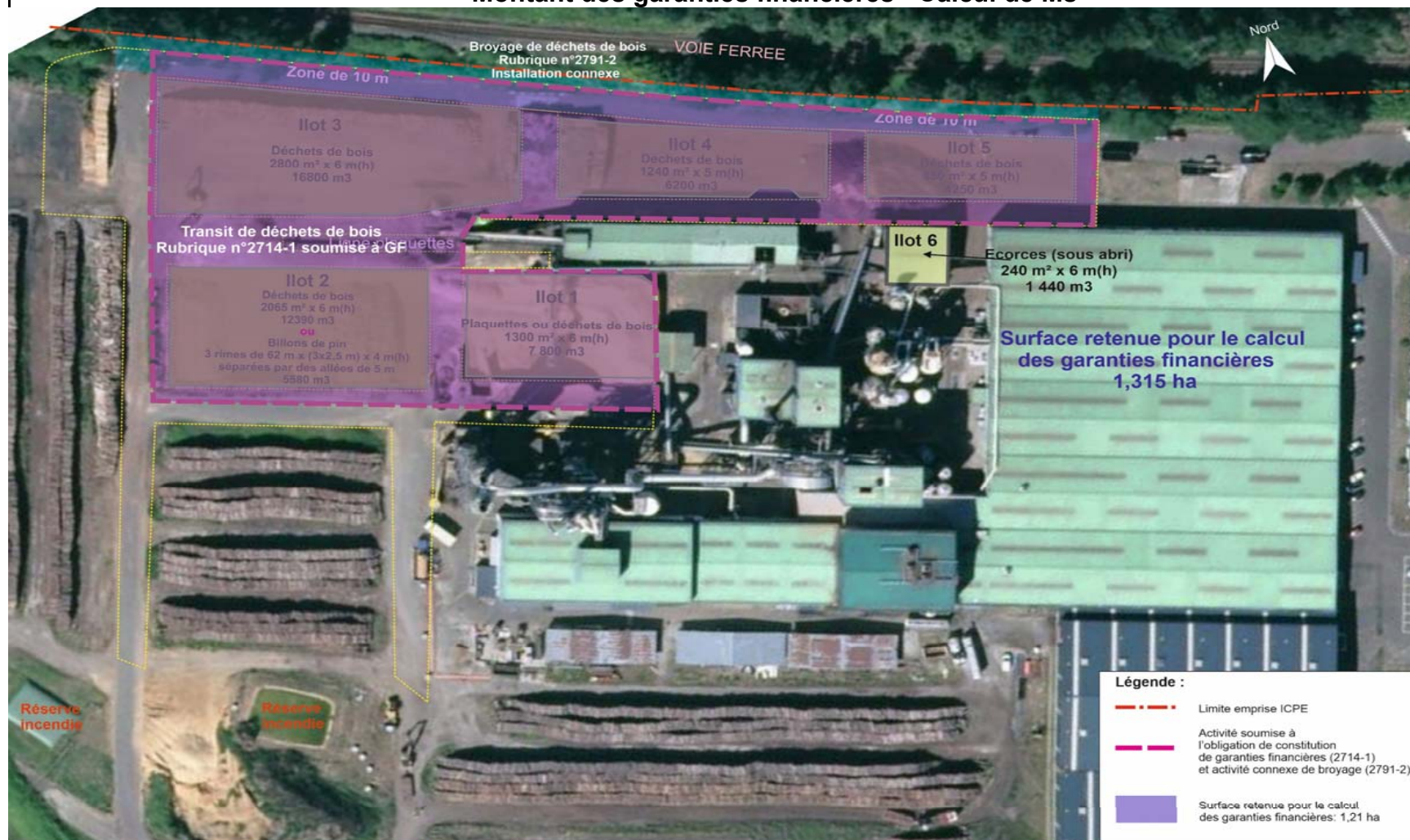
Coûts d'interdiction d'accès au site (clôture + panneaux) (Mc)	
<u>Mesures de fonctionnement normal et en bon état contribuant à la mise en sécurité du site (à ne pas comptabiliser dans le calcul)</u>	
Détails :	Site entièrement clos . Portail et télésurveillance sur accès. Panneaux à ajouter uniquement (2200 ml; soit 44 panneaux sur le périmètre et à l'entrée)
<u>Coûts des mesures d'interdiction ou limitation d'accès au site (clôture + panneaux)</u>	
$Mc = P \times Cc + np \times Pp$	660 €
avec :	
P : Périmètre de la parcelle occupée par l'installation classée et ses équipements connexes => Ne pas comptabiliser les longueurs déjà cloturées, à justifier dans le cadre ci-avant	m
Cc : Coût du linéaire de clôture	50,00 €/m
np : nombre de panneaux de restriction d'accès au lieu. => Au minimum 1 panneau à chaque entrée + 1 panneau chaque 50 m de la clôture => Ne pas comptabiliser les panneaux existants, à justifier dans le cadre ci-avant	44
Pp : Prix d'un panneau	15,00 €/m

Coûts de surveillance des effets de l'installation sur son environnement (piézomètres / analyse qualité des eaux / diagnostic sol) (Ms)	
<u>Mesures de fonctionnement normal et en bon état contribuant à la surveillance du site (à ne pas comptabiliser dans le calcul)</u>	
Détails :	Le site ne dispose pas de surveillance de la qualité des eaux
<u>Détails sur les mesures de surveillance des effets sur l'environnement nécessaires</u>	
=> <u>En tant que de besoin</u> , réalisation d'une étude sur le réseau de contrôle de la qualité des eaux souterraines (nombre de piézomètres à réaliser, implantation, nature des paramètres à contrôler)	
=> Fournir l'étude en annexe	
Détails :	Un piézomètre amont et deux piézomètres aval à implanter.
<u>Coûts des mesures de surveillance des effets de l'installation sur son environnement</u>	
$Ms = Np \times (Cp \times h) + (Nt \times C) + Cd$	26 475 €
=> Ne pas comptabiliser les mesures déjà prises en compte dans les devis présentés ci-avant	
avec :	
Nt : nombre total de piézomètres nécessaire à la surveillance (existants + à installer)	3
Np : nombre de piézomètres à installer => Ne pas comptabiliser les piézomètres déjà existants, à justifier dans le cadre ci-avant	3
Cp : Coût unitaire de réalisation d'un piézomètre	200,00 €/m creusé
h : profondeur des piézomètres	6,50 m
C : Coût de contrôle et interprétation des résultats de la qualité des eaux de la nappe => Sur la base de 2 campagnes par piézomètre	2000,00 €/piézo
Cd : Coût d'un diagnostic de pollution des sols => Superficie du site (S)	1,32 ha
Si S ≤ 10 ha : 10 000 € TTC + 5 000 € TTC / ha	16575,00 €
Si S > 10 ha : 60 000 € TTC + 2 000 € TTC / ha au delà de 10 ha	€
ET / OU	
<u>Sous réserve d'accord Préfet / DREAL, Total des coûts des devis forfaitaires de surveillance des effets de l'installation (installation de piézomètres, 2 campagnes d'analyse de la qualité des eaux de la nappe par piézomètres, diagnostic de pollution des sols)</u>	
	0,00 €
=> Fournir les devis en annexe	
Détails :	

Coûts de surveillance du site (gardiennage ou autre dispositif équivalent) (Mg)	
<u>Mesures de fonctionnement normal et en bon état contribuant à la mise en sécurité du site (à ne pas comptabiliser dans le calcul)</u>	
Détails :	Dispositif existant de détection anti-intrusion avec caméras en place côté entrée du site.
<u>Total des coûts en cas de proposition de dispositif de surveillance adapté aux besoins du site et équivalent au gardiennage pendant 6 mois</u>	
	15000,00 €
Détails :	Proposition de gardiennage forfaitaire de 15 000 €, comme proposé par la note DGPR du 20/11/2013
<u>Si nécessaire, coûts de gardiennage du site pour une période de 6 mois</u>	
$Mg = Cg \times Hg \times Ng \times 6$	0 €
avec :	
Gardiennage nécessaire	non
Cg : Coût horaire moyen d'un gardien	€ TTC/h
Hg : Nombre d'heures de gardiennage nécessaires par mois	h
Ng : Nombre de gardiens nécessaires	

Coefficient pondérateur -> coûts liés à la gestion du chantier (Sc) fixé par l'Annexe I de l'Ar. du 31 mai 2012 (calcul)	1,10
Indice d'actualisation des coûts : variation indice officiel + variation TVA (α) $\alpha = \frac{[\text{Index} \times (1 + \text{TVAr})]}{[\text{Index}0 \times (1 + \text{TVA}0)]}$	2,05124
avec :	
Index : indice TP01 utilisé à t=0 pour le calcul du montant de référence des garanties financières et fixé par arrêté préfectoral (indice avril 2023)	129,40
Index0 : indice TP01 de janvier 2011 (Coefficient de raccordement ancien/nouvel indice TP01: 6,5345)	63,29
TVAr : Taux TVA applicable à t=0 lors de l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant de référence des garanties financières	20,00%
TVA0 : Taux TVA applicable en janvier 2011 (selon AM du 31/05/2012 concernant les modalités de détermination et d'actualisation du montant des GF...)	19,60%

Montant des garanties financières - Calcul de Ms



Département des Landes

MORCENX-LA-NOUVELLE (40110)

PORTER A CONNAISSANCE ICPE

LOCALISATION DES ACTIVITÉS SOUMISES A CONSTITUTION DE GARANTIES FINANCIÈRES



Source : www.géoportail.fr

Dessin : MP/NN

Date : 15/04/2022

Echelle : 10 m

Fichier : Carte_Garanties_Financières_FINSA_Morcenx_2112c.cdr